

Poitiers, le 31 août 2023

RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024



Alain PICHON, Président du Département de la Vienne et Henri COLIN, Vice-Président du Département en charge de l'Éducation, des Collèges, de l'Université et des Bâtiments, ont présenté ce jour, en présence de Jérôme NEVEUX, Rapporteur de la Commission Éducation, les grandes lignes de la rentrée scolaire dans les collèges de la Vienne.

Rénovation énergétique, maintenance et entretien, investissements, constructions, réparations, numérique éducatif, éducation artistique et culturelle... Les 20 702 collégiens de la Vienne sont une priorité pour le Département de la Vienne.

EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2023

> Collèges publics - 16 522 élèves



Le Département de la Vienne ne dispose, à ce jour, que des prévisions d'effectifs de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DS-DEN) car les constats de rentrée ne sont pas encore réalisés par les collèges. La prévision est à **16 522 élèves. On constate une très légère augmentation des effectifs des collèges publics (+95 élèves soit 0,6%).**

Les 95 nouveaux élèves des collèges publics se répartissent inégalement :

- Globalement, c'est toujours **le secteur urbain qui profite des augmentations d'effectifs sauf là où les mesures de sectorisation sont venues amoindrir la poussée démographique** : les collèges Rabelais, Jardin des Plantes, Renaudot.
- Il semble aussi que **les établissements relevant de l'éducation prioritaire continuent d'attirer les élèves**. Cette bonne tenue peut démontrer soit l'image positive de ces établissements ou à tout le moins l'absence d'une image négative, soit l'augmentation des populations résidant dans ces quartiers peu favorisés.
- **L'augmentation continue des effectifs de Poitiers et sa couronne** (80% du total à cette rentrée) questionne sur les mesures de sectorisation à mettre en place pour une répartition harmonieuse et mixte des élèves.
- Si certains établissements ruraux connaissent des rebonds intéressants en pourcentage (Charroux), il est pour autant important de les évaluer à l'aune de leurs effectifs totaux. C'est encore dans le secteur rural et en périphérie du département que se concentrent les baisses les plus significatives.

> Collèges privés - 4180 élèves

Les prévisions transmises par la direction diocésaine de l'enseignement catholique montrent **une légère progression des effectifs des collèges privés de 1,2% pour cette rentrée**. On constate que quelques établissements privés plus ruraux ont des progressions significatives en pourcentage même si cela concerne des effectifs réduits.

De manière générale, à Poitiers, ces collèges ont atteint leur capacité maximale et ils connaissent la même pression que les collèges publics.

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX 185 M€ POUR LE PLAN COLLÈGES 2015-2025

Pour répondre aux enjeux de mise aux normes, d'adaptation des structures et de modernisation des collèges, **le Département de la Vienne a adopté, dans le cadre de son budget primitif 2016, un programme d'investissement pluriannuel ambitieux, le Plan collèges 2015-2025, qui est désormais depuis le budget primitif 2022, financé par une autorisation de programme de 185 millions d'euros.**

Prévu jusqu'au terme de l'actuelle mandature, ce plan d'investissement concerne la quasi-totalité des établissements à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mise aux normes. Les thématiques prioritaires sont :

- la mise en accessibilité des sites,
- l'adaptation des capacités d'accueil,
- l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique,
- l'amélioration des services de restauration,
- l'entretien et l'équipement des établissements.

Ce Plan Collèges, par son envergure et la masse financière de travaux qu'il génère, **apporte un véritable soutien aux filières économiques locales et, en particulier, à celles du bâtiment.**

Ce programme d'investissement contient notamment des opérations lourdes pour un montant de plus de 165 M€ et des opérations dites de GREE (Grosses Réparations, Entretien et Équipement) pour un montant de l'ordre de 20 M€.

> OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES



Réhabilitation du collège Henri IV

Situé dans le cœur historique de la ville de Poitiers, le collège Henri IV est un établissement emblématique du département, qui fait l'objet d'importants travaux de restructuration afin de restaurer et préserver cet édifice datant du XIXe siècle au sein du patrimoine de la Vienne. L'ouverture du collège Joséphine Baker en mai 2022 a rendu possible le démarrage des travaux de la réhabilitation du collège Henri IV.

Depuis juin 2022 ce chantier de réhabilitation d'envergure est en cours de réalisation sous la conduite de l'équipe de maîtrise d'œuvre dirigée par l'architecte Philippe Prost. **L'ensemble des opérations de curage, désamiantage, déplombage et de déconstructions ont été effectuées jusqu'au printemps de cette année. L'appel d'offres auprès des entreprises, pour tous les autres lots, a été lancé fin 2022** et a permis de notifier la quasi-totalité des 11 marchés de travaux

au mois d'avril dernier. **Le montant total de l'opération est estimé à environ 40 M€.** Cette phase de travaux de réhabilitation du collège a débuté au mois de juin dernier, notamment par des prestations de terrassement et de fondations qui s'accompagnent également d'un suivi archéologique effectué par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). **La livraison de l'ensemble des ouvrages est programmée pour la rentrée scolaire 2025.**

Reconstruction du collège Georges David de Mirebeau

L'équipe de l'agence Rudy RICCIOTTI a été désignée dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2022 pour mener à bien le projet de reconstruction du collège de Mirebeau et la création d'un pôle socio-éducatif et sportif.

Ce projet associe d'une part la reconstruction du collège par le Département de la Vienne et la construction d'un gymnase et d'un pôle socio-éducatif pour le compte de la Communauté de Communes du Haut-Poitou qui en a délégué la maîtrise d'ouvrage aux services départementaux.

Il vise d'autre part à être totalement exemplaire en matière environnementale avec des objectifs de performances très élevés (Label E4/C2) et l'installation d'une chaufferie biomasse utilisant le myscanthus ainsi que le recours à des matériaux biosourcés et bas carbone tels que le bois et le béton de chanvre.



© Agence RICCIOTTI

La consultation des entreprises pour l'ensemble des travaux devrait être lancée à la fin de cette année et permettre ainsi **le déroulement des travaux de construction des ouvrages à compter de l'été 2024 pour une livraison programmée pour la rentrée scolaire 2026.**

Les études de conception du projet sont en cours, à ce jour le coût total de l'opération est estimé, pour les deux collectivités, à 33,25 M€ TTC (dont près de 20 M€ pour le Département de la Vienne). Une subvention de l'État à hauteur de 2,2 M€ au titre de la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) devrait être obtenue par le Département pour ce projet.

Réhabilitation des collèges Descartes de Châtelleraut et France Bloch Sérazin de Poitiers :

Ces opérations d'envergure, inscrites au plan pluriannuel d'investissement pour des montants estimés à ce jour respectivement à 24 et 18M€, verront très bientôt leurs phases d'études débiter.

D'ores et déjà, les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les missions de conduite d'opérations ont été retenus, dans les deux cas il s'agit de la société KAPEA, et ceux pour l'élaboration des programmes sont en cours de désignation au titre d'un accord cadre multi-attributaires spécifique déjà notifié.

Ainsi, les études de programmation de ces deux opérations devraient être achevées au printemps 2024. Elles permettront de définir le calendrier et les modalités de réalisation de ces opérations majeures.

La rénovation thermique des bâtiments – Plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, les réhabilitations thermiques de trois collèges, Jean Macé à Châtelleraut, Bellevue à Dangé-Saint-Romain et Arsène Lambert à Lençloître ont été réalisées et livrées à la fin de l'an passé.

La quatrième opération, celle du collège Jean Moulin à Poitiers, se poursuit et sera achevée à la fin de cette année. La partie relative aux travaux de réhabilitation thermique de cet établissement a été terminée en début de cette année.

Autres opérations significatives

Au titre du Plan Collèges, **de nouveaux travaux de mise en accessibilité sont en cours d'études par le biais d'une opération groupée portant sur 8 établissements** : les collèges de Charroux, Gencay, l'Isle-Jourdain, Lussac les Châteaux, Ferdinand Clovis Pin à Poitiers, Valence-en-Poitou, Vivonne et de Saint-Gervais-les-Trois-Clochiers.

Suite aux divers diagnostics effectués par le maître d'œuvre de l'opération, le budget de l'ensemble de ces interventions, qui intègre également des travaux de grosses réparations, entretien et équipement a été réévalué à hauteur de 2,8 M€.

La consultation des entreprises pour la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants devrait être lancée à la fin de cette année, la réception de ces prestations étant envisagée avant la fin de l'année 2024.

Certaines mises en accessibilité ont été intégrées à des opérations plus larges qui elles aussi se poursuivront au cours de l'année à venir :

- **Réaménagement du pôle Vie Scolaire du collège Jules Verne de Buxerolles : 1,2 M€**
- **Accessibilité, construction d'un préau et réaménagement du rez-de-chaussée du collège Docteur Léon Huet à La Roche-Posay : 1,23 M€**
- **Extension de la restauration avec création d'une production chaude au collège Joachim du Bellay à Loudun : 1,4 M€**
- **Déplacement et réaménagement des salles de sciences et réhabilitation des plateaux techniques de la SEGPA du collège Théophraste Renaudot de Saint-Benoît : 2 M€.** La première partie de cette opération concernant les salles de sciences a été livrée en début d'année de même qu'une partie des aménagements des ateliers SEGPA. Les études pour les autres ateliers, HAS et Habitat notamment, sont en cours de finalisation.

- **La faisabilité de l'extension de la demi-pension du collège Camille Guérin à Vouneuil-sur-Vienne est actuellement à l'étude,** elle intégrera la mutualisation de la préparation des repas et d'une liaison chaude pour l'école élémentaire de la commune.

> Grosses Réparations, Entretien et Équipement (GREE)

Une enveloppe annuelle d'1,5 M€ est consacrée à ces travaux qui sont exécutés, la plupart du temps, au cours des vacances scolaires, pendant l'été principalement, mais aussi pendant les vacances de Toussaint et de Pâques.

Principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation en 2023 avec budget total

- Jules Verne – Buxerolles : 72 576 €
- Romain Rolland – Charroux : 19 605 €
- George Sand – Châtelleraut : 26 592 €
- Jean Macé – Châtelleraut : 19 611 €
- René Descartes – Châtelleraut : 21 747 €
- Gérard Philipe – Chauvigny : 82 525 €
- Camille Claudel – Civray : 74 076 €
- Bellevue – Dangé-Saint-Romain : 36 204 €
- Jean Jaurès – Gençay : 15 038 €
- Saint Exupéry – Jaunay-Marigny : 24 133 €
- Dr Léon Huet – La Roche-Posay : 28 791 €
- Arthur Rimbaud – Latillé : 18 288 €
- Arsène Lambert – Lençloître : 1 812 €
- René Cassin – L'Isle-Jourdain : 48 544 €
- Joachim du Bellay – Loudun : 14 694 €
- Jean Monnet – Lusignan : 34 181 €
- Louise Michel – Lussac-les-Châteaux : 44 618 €
- Georges David – Mirebeau : 2 916 €
- Jean Rostand – Neuville-de-Poitou : 79 142 €
- Ferdinand Clovis Pin – Poitiers : 14 778 €
- France Bloch Sérazin – Poitiers : 17 884 €
- François Rabelais – Poitiers : 31 792 €
- Jardin des Plantes – Poitiers : 91 098 €
- Jean Moulin – Poitiers : 9 457 €
- Pierre de Ronsard – Poitiers : 28 492 €
- Théophraste Renaudot – Saint-Benoît : 78 095 €
- Maurice Bedel – Saint-Gervais-les-Trois-Clochers : 69 650 €
- Isaac de Razilly – Saint-Jean de Sauves : 15 280 €
- Prosper Mérimée – Saint-Savin : 30 651 €
- André Brouillet – Valence-en-Poitou : 7 086 €
- F. et I. Joliot Curie – Vivonne : 22 650 €
- Josephine Baker – Vouneuil-sous-Biard : 72 663€
- Camille Guérin – Vouneuil-sur-Vienne : 135 232 €

En 2023, 17 M€ ont été inscrits en investissement pour les travaux dans les collèges publics du Département (travaux neufs et gros entretien).

LE NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DES FAMILLES, DES JEUNES ET FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ



Garantir l'égalité des chances des élèves dans les apprentissages quel que soit leur environnement scolaire, social, géographique, et lutter contre les risques de décrochage scolaire liés à la situation de fracture numérique, sont des enjeux majeurs pour le Département de la Vienne. Il est tout aussi important de renforcer les liens entre les parents, les collèges, la collectivité, le tissu associatif et favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Pour y répondre, le Département se mobilise au travers de plusieurs actions. Depuis la rentrée 2022 :

- le Département **finance pour tous les collèges publics de la Vienne des solutions documentaires produites par Réseau Canopé** : « e-sidoc », « mémofiches », « mémodocnet » donnant accès à des documents fiables, à des articles issus de la presse écrite, des vidéos en ligne, des sites internet, adaptés aux programmes scolaires pour répondre aux recherches documentaires des élèves
- par l'**abonnement des établissements à un premier bouquet de ressources numériques « Cafeyn collège »**, qui permet la consultation en illimitée d'un bouquet de titres choisis en adéquation aux programmes scolaires et aux centres d'intérêt des collégiens
- **Ce bouquet de ressources s'enrichit dès septembre 2023 par « Lire en Vienne Collèges »**, adaptation du site « Lire en Vienne » pour les collégiens, leur donnant accès à des livres, des Mangas, BD ou de la vidéo à la demande.

> Une plateforme de stage pour faciliter l'insertion professionnelle

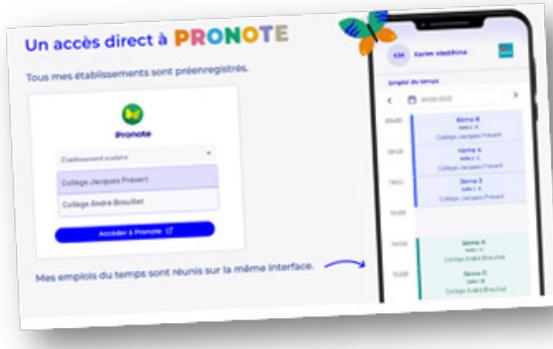
En octobre 2023, une « plateforme de stages 3ème » sera également proposée, sans pour autant se substituer à l'accompagnement réalisé par les jeunes en service civique. Cette plateforme proposera un annuaire des entreprises ayant recruté un stagiaire l'année écoulée. Les collégiens pourront consulter les offres de stages déposées par les entreprises et y candidater en ligne, et elle offrira la possibilité de dématérialiser la convention de stage. Cette plateforme va faciliter la gestion administrative des établissements (signature des conventions, vision d'ensemble d'avancement des élèves dans leur recherche de stage).

Toutes ces ressources numériques (« e-sidoc », « Cafeyn collège », « Lire en Vienne Collèges », « plateforme de stages 3ème ») seront accessibles directement à partir du **nouvel espace numérique de travail, intitulé « Espace Numérique de l'Éducation et de la Jeunesse » (ENEJ), financé par le Département de la Vienne et développé par Docaposte, filiale du groupe La Poste.**



> Le nouvel Espace Numérique de l'Éducation et de la Jeunesse (ENEJ)

L'ENEJ, dans sa première version expérimentale, a été mis en service au sein des 9 collèges dits « pilotes » dans le cadre de Territoires Numériques Éducatifs (TNE) depuis avril 2023, avant **une généralisation auprès de tous les collèges publics de la Vienne à la rentrée 2023** (à l'exception du collège Jean Moulin de Montmorillon, cité scolaire).



L'ENEJ, qui s'appuie sur « Pronote », logiciel de gestion de la vie scolaire, va offrir dans sa nouvelle version de nouvelles fonctionnalités. **Il permettra d'accéder également à l'ensemble des ressources numériques acquises par l'Etat dans le cadre de Territoires Numériques Éducatifs, à l'attention des élèves et des enseignants.** Il offrait déjà pour les 9 collèges pilotes et maintenant pour tous, la possibilité pour les familles d'avoir connaissance de l'ensemble des politiques départementales destinées aux jeunes (ex : le Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne), et de consulter les informations de l'établissement ou encore des professeurs.

S'ajoutant aux plans habituels d'équipement, **des investissements d'une importante ampleur sont réalisés en matière d'équipements et d'aménagement numérique avec le choix de l'État de retenir le territoire de la Vienne comme l'un des 12 « Territoires Numériques Éducatifs ».** Ce programme d'une durée de 3 ans à compter de mai 2022, qui vient d'être prolongé d'une année, prévoit d'assurer en même temps la formation des enseignants, la mise à disposition de ressources numériques pour les enseignants et les élèves, d'équiper davantage en numérique les écoles et les collèges et d'accompagner les parents.

En sa qualité de collectivité cheffe de file, le Département assure un rôle majeur sur le dispositif avec les communes pour les écoles, mais également avec les établissements du privé. L'aide de l'État est complétée de manière très significative par le Département pour les collèges publics (pour 1 euro financé par la Banque des Territoires, le Département finance 3 euros sur le volet équipement numérique). Après un diagnostic partagé avec l'Éducation Nationale, les 35 collèges publics seront, une fois l'usage bien défini, équipés de dispositifs performants de visio-conférence.

Au sein des 9 collèges proposés comme pilotes de cette expérimentation et bénéficiant du Très Haut Débit comme la quasi-totalité des collèges publics, **le Département a commencé à installer un « Lab Pédagogique / Numérique » composé de tablettes, d'un écran numérique interactif de grande dimension, d'ordinateurs portables, de mobiliers adaptables et d'autres éléments en lien avec le projet pédagogique de l'établissement.** Ces équipements nouveaux amèneront de nouveaux usages pédagogiques pour les besoins des apprentissages. L'année 2024 verra la finalisation de ces « Lab Pédagogiques / Numériques ». En parallèle, tous les ordinateurs fixes à usages des élèves de ces établissements pilotes sont remplacés au fur et à mesure par des ordinateurs portables ou des tablettes, pour développer la mobilité. Les ordinateurs fixes, ainsi remplacés, feront quant à eux l'objet d'un recyclage pour être ensuite remis à des personnes non équipées. Par ailleurs, ces 9 collèges pourront être le lieu d'expérimentations pour des entreprises cherchant à mettre au point leurs innovations avant industrialisation, en lien avec le Pôle Numérique pour l'Éducation et la Formation (projet sous la direction de l'Etat) qui va s'installer dans le parc du Futuroscope et pour lequel le Département est l'un des acteurs majeurs.



En 2023, le Département de la Vienne a remplacé l'ensemble des PC obsolètes des salles de classes (sous windows 7 et windows 10) en vue de cette nouvelle rentrée scolaire, notamment pour permettre le fonctionnement de la nouvelle version de Pronote.

Investissements consacrés dans le cadre de « Territoires Numériques Éducatifs » - 8 M€, dont 2 M€ sur fonds propres du Département de la Vienne.

Au total ce sont 5,6 M€ de fonds France 2030 (répartis entre le Département et l'Académie de Poitiers) qui vont être attribués au territoire de la Vienne, avec un co-financement d'environ 2,7 M€ des collectivités (Département, communes, EPCI, SIVOS).

Sur les 3 ans du dispositif, le Département va investir pour les collèges et l'inclusion numérique plus de 2 M€ sur ses fonds propres qui s'ajoutent à près de 880 800€ des fonds France 2030 alloués au Département et une somme non négligeable allouée à l'Académie de Poitiers.

FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE TOUS LES COLLÈGES, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET AIDES AUX FAMILLES

> Dotations de fonctionnement versées aux 35 collèges publics

Le Département de la Vienne finance l'essentiel des dépenses de fonctionnement courant de chaque collège, ce qui englobe notamment les frais de chauffage, les consommations téléphoniques, les dépenses d'entretien courant des locaux, l'achat des mobiliers et matériels ou encore une part des activités pédagogiques proposées par les établissements.

En 2022, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été revue de manière significative pour intégrer la DGF du 35ème collège ouvert le 2 mai 2022 et pour tenir compte des fortes augmentations du coût de l'énergie (électricité et gaz). **Ainsi, 500 000 € de dotation complémentaires ont été accordés aux établissements pour faire face à la crise énergétique, permettant leur fonctionnement et garantissant la réalisation des projets pédagogiques.**

En 2023, la DGF a été calculée sur la base des critères établis avec la spécificité suivante :

- pour les fluides, prise en compte d'une augmentation de 40 % sur la moyenne des trois dernières années avec déduction de la contribution entre services qui participe à la dépense en fluide,
- pour les autres postes de dépenses obligatoires, une augmentation de 4 %.

La DGF 2023 a permis de poursuivre les projets des établissements, toutefois, un certain nombre de collèges ont reçu tardivement leur facture d'énergie et ont également reçu des factures de rattrapage, ce qui amène à une prudence certaine quant aux finances des établissements pour les mois à venir.

Concernant la DGF de l'année 2024, elle a été calculée en prenant en compte les éléments suivants :

- les calculs sont faits sur la moyenne des comptes financiers 2020, 2021 et 2022,
- pour les fluides, au vu de l'augmentation conséquente de cette dernière année, il est proposé de prendre en compte la dépense réelle de 2022 à laquelle une hausse de 5% est appliquée,
- pour les autres dépenses une augmentation de 4,6% est appliquée (inflation prévisionnelle d'après l'INSEE au 31 juillet 2023).

Ainsi, il sera proposé au vote de l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 29 septembre prochain, une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant de 4 680 802 € (soit une augmentation de 7,16 % par rapport au montant inscrit au budget primitif 2023).

> Gestion et rémunération des agents techniques territoriaux des collèges



Près de 300 agents du Département de la Vienne assurent les missions d'accueil des élèves, l'entretien des locaux, la maintenance et la restauration des collèges.

Compris entre 4 et 15 agents en fonction de la taille des établissements, les agents font partie de la communauté éducative et, à ce titre, ont un rôle éducatif primordial auprès des élèves.

Les collèges disposent tous a minima :

- d'un(e) chef(fe) de cuisine, responsable de la production culinaire et du respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaires, représentant la politique départementale de restauration dans l'établissement,
- d'un agent de maintenance, chargé de l'entretien courant des bâtiments et des installations, de la sécurité des biens et des personnes, ainsi que de l'entretien des espaces verts,
- d'agents polyvalents d'entretien et de restauration, chargés de l'entretien des salles et des circulations mais également de l'aide à la préparation, au service des repas et au nettoyage de la vaisselle.

En fonction du nombre d'élèves accueillis ou de leur particularité, certains établissements disposent également d'un personnel chargé de l'accueil des familles ou des usagers extérieurs et du standard téléphonique.

La masse salariale de l'ensemble de ces agents représente près de 9,07 M€ par an (au 31 juillet 2023).

> Financement des collèges privés

Le Département finance le fonctionnement et une part de l'investissement des 12 collèges privés sous contrat d'association.

En 2023, le Département, en concertation avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, a procédé au renouvellement de la convention relative aux modalités de financement des établissements privés et l'a signée pour la période de 2023-2028.

Ainsi, en termes de fonctionnement, **un budget d'environ 2,2 M€ a été alloué pour l'année 2023 afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'à la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service, une dépense en augmentation par rapport à l'année précédente.**

En outre, un crédit de 400 000 € a été inscrit afin de financer les travaux d'investissement réalisés dans les collèges privés, conformément à la Loi Falloux du 15 mars 1850, ce qui correspond à environ 7,20 % des dépenses d'investissement éligibles des collèges privés.

Ces travaux concernent aussi bien des travaux de mise en sécurité ou de mise en accessibilité, de réfection de salles (restauration, enseignement...), de remplacement de serveurs, de menuiseries extérieures, de réfection de toiture, de changement de luminaires, d'acquisition de mobiliers...

> Soutien du Département aux structures à vocation éducative

Le Département accorde chaque année des subventions de fonctionnement ou des aides exceptionnelles à divers organismes et associations pour leurs actions dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire.

En 2023, un budget de 113 000 € a notamment été ouvert pour financer les actions suivantes :

- **Association des Pupilles de l'Enseignement Public (APEP)** pour l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé

- **APEP et à des caisses des écoles primaires** pour l'organisation de classes de découverte
- **UDAPEL** pour la participation aux frais de déplacement des intervenants auprès des élèves en difficulté
- **École de l'ADN**, pour le déroulement d'ateliers scientifiques et techniques afin d'initier et d'informer les collégiens sur les avancées de la biologie
- **Association Les Petits Débrouillards de Poitiers**, pour l'organisation du Science Tour 2023 dans plusieurs collèges du département, au cours duquel un camion itinérant permet de présenter des matériels et expériences sur les sciences et l'environnement
- **Caisse des Écoles de la Ville de Poitiers**, pour l'organisation d'ateliers individualisés de lutte contre le décrochage scolaire au sein des collèges et/ou des maisons de quartier
- **Unité scolaire des enfants et adolescents hospitalisés (CHU de Poitiers)** pour l'acquisition de fournitures et matériels scolaires à destination d'enfants de 3 à 18 ans hospitalisés en moyen et long séjours souvent placés à l'isolement
- **Rectorat de l'Académie de Poitiers**, pour la fourniture de livres aux élèves participant au Prix du Roman des collégiens
- **Association des librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine** pour la valorisation des librairies indépendantes et découverte des métiers de la chaîne du livre et sensibilisation à la lecture

En 2023, les dépenses de fonctionnement pour l'Éducation s'élèvent à 7,71 M€ (BP 2023) auxquelles s'ajoutent plus 9,07 M€ de masse salariale relative à la rémunération des agents dans les collèges.

Soutien à l'accueil de familles et d'élèves ukrainiens

Depuis deux ans, pour faire suite à la guerre en Ukraine, le Département a autorisé l'accueil de familles déplacées d'Ukraine au sein des logements de fonction vacants dans les établissements scolaires. De plus, le Département a également approuvé la prise en charge des frais de demi-pension des élèves déplacés d'Ukraine pour assurer la gratuité des repas à ces jeunes arrivants.

> RESTAURATION SCOLAIRE



Le Département de la Vienne est fortement engagé dans la mise en œuvre d'une politique de restauration de qualité et durable à destination des **13 000 demi-pensionnaires accueillis quotidiennement dans les restaurants scolaires du territoire**, s'articulant autour de trois axes :

Approvisionnement de proximité, de qualité et durable :

- depuis 2016, adhésion du Département à l'association nationale Agrilocal permettant la mise en relation des acheteurs et des fournisseurs locaux par le biais d'une plateforme d'achat : Agrilocal86,

- répondre aux obligations de la Loi EGalim imposant aux restaurants collectifs d'atteindre 50% de produits alimentaires de qualité et durables (dont 20 % issus de l'agriculture biologique).

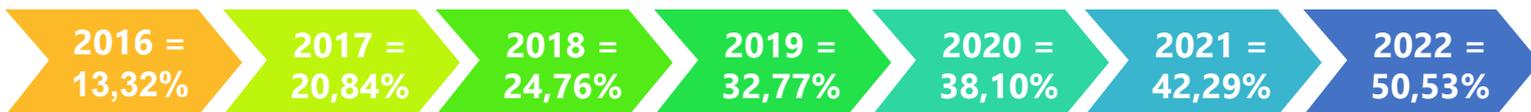
Qualité de l'offre alimentaire :

- productions culinaires « faits maison » à partir de produits bruts, frais, de qualité et de saison,
- diversification des apports en protéines.

Lutte contre le gaspillage alimentaire :

- conformément à la réglementation, accompagnement et mise en place d'un dispositif de prévention et de valorisation des bio déchets, y compris ceux générés par la restauration (Zérogaspi86) conduisant à l'évolution des pratiques et des outils professionnels (mise en place de bars à salades, table de troc, pesée et valorisation des bio déchets (éleveurs canins, compostage...)),
- **Ce dispositif a permis aux établissements de réduire de plus de 110 tonnes leurs déchets depuis 2016.**

Ces actions ainsi que l'implication quotidienne des agents des collèges permettent une évolution constante du taux d'intégration de produits locaux, de qualité et durables dans l'assiette de nos collégiens :



Tarifs de restauration scolaire



Afin de parvenir à une offre culinaire de qualité dans les collèges, fondée sur des plats faits-maison préparés à base de produits locaux, frais et de saison, **le Département de la Vienne, depuis le 1er janvier 2019, a mis en place une politique globale de restauration dans les collèges qui a conduit à :**

- harmoniser les tarifs de restauration scolaire pour les élèves et les adultes de la communauté éducative dans l'ensemble des établissements du département,
- harmoniser les pratiques budgétaires en termes de répartition des charges de restauration entre le montant journalier de denrées dans l'assiette, les frais de fonctionnement et les versements à la collectivité,
- mettre en place deux dispositifs d'accompagnement financier à la restauration,
- harmoniser les pratiques de gestion du service de restauration dans l'ensemble des collèges du département en ce qui concerne les modalités d'accès à ce service annexe.

Depuis 2022, s'applique un tarif journalier de 2,95 € pour un élève demi-pensionnaire. En 2023, au regard du contexte économique (inflation et augmentation conséquente du coût de l'énergie), et pour garantir l'équilibre des services de restauration ainsi que la qualité des repas, l'Assemblée Départementale a voté une augmentation des tarifs de restauration de 15 centimes,

ce qui a porté le coût du repas à 3,15 €. Pour que l'augmentation des tarifs de restauration en 2023 ne pèse pas sur les familles les moins favorisées qui perçoivent pour leurs enfants une bourse nationale, le montant des aides à la restauration, accordées par le Département dans ce cas, a été réévalué dans les mêmes proportions afin que le reste à charge des familles soit inchangé.

Aides départementales à la restauration

Dans le cadre de la politique globale de restauration dans les collèges, **le Département de la Vienne a, depuis 2019, transformé les anciennes bourses départementales en une aide à la restauration, versée automatiquement aux établissements dès qu'un élève bénéficie d'une bourse de l'Éducation Nationale.** Cette aide est répartie en 4 montants, les 3 premiers concernent les élèves demi-pensionnaires et le dernier est réservé aux élèves externes.

Pour l'année scolaire 2022-2023, chaque collégien titulaire d'une bourse de l'Éducation Nationale et dont les parents sont domiciliés dans la Vienne a pu bénéficier d'une aide complémentaire du Département, allant de 45 € à 185 € par an. Ce dispositif les collèges publics et les collèges privés.

Une seconde aide à la restauration a également été créée. L'aide compensatrice pour les collégiens accueillis dans des restaurants gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine est cumulative avec la précédente, et concerne les collèges Ferdinand Clovis Pin et Jean Moulin de Poitiers ainsi que Jean Moulin de Montmorillon. L'objectif est de financer la différence entre le tarif appliqué par le Département de la Vienne dans les autres collèges et le tarif appliqué par la Région Nouvelle-Aquitaine, empêchant parfois certaines familles d'inscrire leurs enfants à la demi-pension.

4719 collégiens ont ainsi bénéficié de ces deux aides à la restauration pour l'année scolaire 2022-2023, pour 1486 d'entre eux, cela a engendré une gratuité totale de la demi-pension.

En 2023, le Département de la Vienne a ainsi alloué environ 600 000 € pour ces deux aides à la restauration.

> TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



Les élèves et les étudiants en situation de handicap, domiciliés dans la Vienne, peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais de transport afin de recevoir les prestations éducatives adaptées à leur situation et cela quel que soit leur statut (interne, demi-pensionnaire ou externe). Les frais de déplacement domicile/établissement scolaire sont ainsi pris en charge par le Département de la Vienne si l'enfant est scolarisé dans un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé, placé sous contrat, sous certaines conditions.

En 2023 :

- 501 (contre 484 en 2022) dossiers de demande de prise en charge envoyés par courrier aux familles,
- 453 dossiers reçus, dont 67 nouveaux élèves

Répartition des types de prise en charge (au 21/08/2023) :

- 350 élèves pris en charge en transport collectif spécifique (via marchés publics avec des entreprises de transport)
- 45 élèves pris en charge au titre des indemnités kilométriques
- 5 élèves bénéficieront d'un remboursement des frais de transport en commun
- 6 élèves dont le type de prise en charge n'est pas déterminé
- 19 dossiers en cours d'instruction ou attente de complément

Toutes les informations pour bénéficier de ce dispositif sont sur le site internet du Département : <https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/education-jeunesse/transport-scolaire>

DES ACTIONS POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES

> Le Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne



Mis en place en juillet 2021 au sein du Département de la Vienne, le CDJ permet aux élèves, élus pour deux ans, d'exercer leurs droits et leurs devoirs citoyens, grâce à des actions concrètes en direction des jeunes du département. Le Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne (CDJ), est un levier important de la politique en faveur de la jeunesse du Département et un véritable outil d'engagement et de participation des jeunes à la vie locale.

Au cours de la première mandature, perturbée par la crise sanitaire, quatre commissions de travail avaient été mises en place : culture, sport/santé, environnement et vivre ensemble. Des commissions pendant lesquelles les jeunes ont travaillé et ont présenté, en juin 2022 un premier bilan. Pour clôturer cette première mandature, les Conseil-

lers Départementaux Juniors ont visité, le 12 juillet 2023, le Sénat.

A la rentrée 2022, 55 collégiens ont été élus, issus de 31 établissements au CDJ. Les membres du CDJ ont élu Garance Pouvreau, Présidente du CDJ, élève du collège André Brouillet, à Valence-en-Poitou. Pour cette nouvelle mandature, 4 nouvelles commissions ont été choisies lors d'un stage d'intégration organisé en novembre 2022 : Sport et Inclusion, Eco-Citoyenneté, Vivre ensemble et Ouverture au Monde, avec comme fil conducteur la thématique de l'olympisme, en référence aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

> S'ouvrir à l'éducation artistique et culturelle

Pour favoriser la rencontre des collégiens avec la création artistique et culturelle, des projets sont menés en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Vienne conformément aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : l'acquisition de connaissances, la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes.

Les 4C - Culture, Citoyenneté, Collèges & Compagnies

L'objectif est de rapprocher équipe artistique et équipe pédagogique autour d'un projet orienté vers la culture ou l'éducation à la citoyenneté, mené sur 2 années scolaires. Le Département apporte une aide à la structure artistique de 5 000 € par projet et par année, pendant 2 ans. 20 compagnies professionnelles dans 22 collèges ont pu bénéficier des projets depuis 2017.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 8 projets sont soutenus :

- Quiproquos Théâtre, théâtre, costume, vidéo, au collège Pierre de Ronsard de Poitiers,
- Compagnie des Puys, écriture, théâtre, chorégraphie, au collège Arsène Lambert de Lençloître,
- Compagnie Kess'Donc, théâtre, ombres, jeu masqué, marionnettes, au collège Saint-Exupéry de Jaunay-Marigny,



- Compagnie Rouge Cheyenne, théâtre, musique, au collège France Bloch Sérazin de Poitiers,
- Compagnie Le Théâtre dans la Forêt, théâtre, création radiophonique, au collège Romain Rolland de Charroux,
- Pasa Alcoléa & Cie, cinéma, image, son, au collège Jean Monnet de Lusignan,
- Collectif Or Normes, théâtre, musique, design numérique, au collège Saint-Jacques de Compostelle de Poitiers,
- Ars Nova ensemble instrumental, musique, création sonore, au collège Ferdinand Clovis Pin de Poitiers.

Nouveau dispositif d'éducation artistique et culturelle en arts visuels

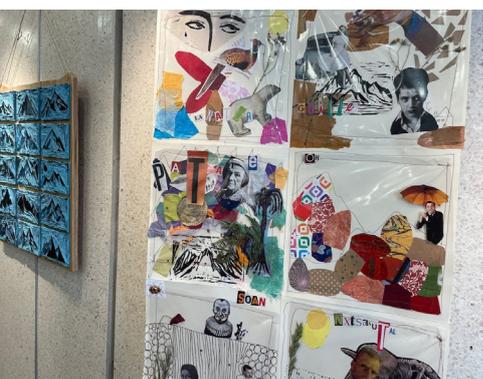
Ce dispositif d'éducation artistique et culturelle a pour vocation de permettre la rencontre de collégiens avec des artistes contemporains et leurs œuvres.

Ce dispositif est donc composé :

- d'une visite commentée de l'exposition des œuvres de l'artiste intervenant, à destination des collégiens bénéficiaires dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Poitiers,
- de la réalisation de 15 heures d'ateliers artistiques par l'artiste, auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves du collège, devant aboutir à la réalisation d'œuvres exposables,
- de l'exposition des travaux des collégiens réalisés pendant les heures d'ateliers, dans les locaux de l'Hôtel du Département, et présence des élèves lors de l'inauguration.

En 2022-2023, un projet a réuni les artistes Floriane Musseau et Marie Tijou avec les élèves de 5e SEGPA du collège Camille Claudel de Civray.

En 2023/2024, deux projets seront soutenus, l'un avec l'artiste Mauju et l'autre avec la Fanzinothèque et l'artiste Olivier Rigaud.



A la découverte du patrimoine

Destiné aux collèges publics et privés sous contrat d'association de la Vienne, le dispositif Classes Histoire et Patrimoine est mis en place par le Département en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Vienne.

Ce dispositif permet aux élèves de découvrir le patrimoine départemental mais aussi de France à travers l'organisation de sorties et des séjours d'une durée de 1 à 3 ou 5 jours.

Pour des sorties ou des séjours dans la Vienne, les collèges doivent choisir des sites dans lesquels ils souhaitent se rendre parmi un panel proposé par le Département et la DSDEN de la Vienne.

Pour des sorties ou des séjours hors Vienne : les collèges doivent prévoir au moins une visite de site patrimonial ou de musée agréé «Musée de France» par jour. Le soutien financier du Département est une aide forfaitaire journalière.

Les sites patrimoniaux :

- Angles-sur-L'Anglin : Roc aux Sorciers
- Boivre-la-Vallée : Cité des Tanneurs
- Champniers : Le Cormenier
- Charroux : Abbaye de Charroux
- Châtelleraut : La Manufacture
- Châtelleraut : Le Théâtre de Blossac
- Châtelleraut : Maison Descartes
- Chauvigny : Musées
- Cherves : Moulin et sites culturel des Gens de Cherves
- Civaux : Musée archéologique
- Curzay-sur-Vonne : Musée du Vitrail
- Journet : Le Prieuré de Villesalem
- L'Isle-Jourdain : patrimoine industriel
- Lussac-Les-Châteaux : Musée de la Pré-histoire
- Montmorillon : la ville
- Monts-sur-Guesnes : Château de Monts-sur-Guesnes
- Poitiers : Musée Sainte-Croix et la ville
- Saint-Martin-la-Pallu : Les Tours Mirandes
- Saint-Martin-l'Ars : Abbaye royale de la Réau
- Saint-Savin : Abbaye de Saint-Savin
- Saulgé : Ecomusée du Montmorillonnais
- Scorbé-Clairvaux : site du Haut Clairvaux
- Tercé : La Vienne dans la Seconde Guerre mondiale
- Ternay : Château de Ternay

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
Contact presse : Audrey VOISIN



 05 49 55 66 97 - 06 42 97 26 48

 avoisin@departement86.fr